

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un,  
Le DEUX FÉVRIER,  
A 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la commune d'AZAY-LE-BRULE,  
Dûment convoqué le 21 janvier 2021,  
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET,  
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,  
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU,  
François GUILLOT, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,  
Cécile THOMAS, Sandra DECOU, Pierre ABRIAT,  
Karine VILLANNEAU, Manuella REAUTE et  
Grégory BOUCROT

Était absent excusé : Éric CUSEY qui a donné mandat à Fabienne POUZET

Absent : Thibault BONNANFANT

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Anne-Claire AUGEREAU

Monsieur le président rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance et précise qu'au paragraphe 2 « demandes de subventions », lors du vote, il a été omis de noter le vote de 100 € à l'association des conciliateurs de justice, alors que cette dernière avait été votée. C'est pourquoi, il fallait lire en plus des subventions votées :

*« Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde les subventions suivantes :  
- 100 € à l'association des conciliateurs de justice »*

Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Monsieur le maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté à la majorité (17 voix pour et 1 abstention).

### ORDRE DU JOUR :

- Commission de contrôle des listes électorales
- Demandes de subventions
- Adhésion à l'agence technique départementale Id79
- Retrait de la communauté de communes Mellois en Poitou et des communes de Beaussais-Vitré, Fressines et Prailles-La Couarde du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Saint-Maixentais
- Convention de mise à disposition de la balayeuse avec chauffeur auprès de la commune de Cherveux
- Questions diverses



## **1. COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES (délibération n° 2021-02-01)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que monsieur Philippe GILBERT conseiller municipal ayant démissionné, était inscrit à la commission de contrôle des listes électorales toutefois lors de la dernière séance du conseil, il n'a pas été prévu de le remplacer à cette commission.

Pour rappel, l'article L 19 du code électoral, précise que la commission de contrôle des listes électorales des communes de 1 000 habitants et plus, pour lesquelles deux listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal, doit être composée de cinq conseillers municipaux dont deux conseillers de la liste des opposants. Le maire et les adjoints ne peuvent pas siéger à cette commission.

C'est pourquoi, monsieur le maire demande à l'assemblée de désigner un nouveau conseiller à cette commission. Monsieur Éric MILLET est candidat.

Le conseil municipal, par un vote unanime, désigne Éric MILLET à la commission de contrôle des listes électorales. Cette dernière est donc composée de Éric MILLET, Christelle GIRAUD, Cécile THOMAS, Karine VILLANNEAU et Grégory BOUCROT.

☺☺☺☺

Monsieur le maire accueille Monsieur Thibault BONNANFANT.

☺☺☺☺

## **2. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le maire présente les demandes de subventions adressées à la mairie. Il s'agit de :

### **- L'amicale des secouristes créchois**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec l'amicale des secouristes créchois afin d'obtenir plus d'informations sur son fonctionnement. La commune d'Azay-le-Brûlé est partenaire depuis plusieurs années. Actuellement, il y a quatre communes partenaires de l'association : La Crèche, François, Fressines et Azay-le-Brûlé. Les subventions que ces communes accordaient au préalable étaient versées à la protection civile et mis dans un pot commun au niveau du département qui répartissait ensuite la totalité des subventions obtenues. C'est pourquoi, l'amicale a été créée et constitue une antenne au plus près du territoire pour bénéficier de l'aide des quatre communes partenaires. Cette association correspond à une antenne de protection civile. Elle a pour objet d'apporter un support psychologique en cas de crise d'urgence et dispose également d'hébergements d'urgence. Monsieur le maire rappelle que des élus et des agents communaux ont suivi récemment

une formation de crise. Il ressort que cette association peut être importante dans une telle situation. Enfin, l'association peut également former des personnes notamment au sein des associations.

Madame Fabienne POUZET précise qu'ils sont aussi disponibles lors de manifestations.

Madame Karine VILLANNEAU répond que l'amicale intervient uniquement en cas d'obligation.

Monsieur le maire informe que leur intervention est gratuite, comme par exemple les marchés de Noël mais pas pour les autres manifestations du territoire. La subvention demandée correspond à peu près pour l'ensemble des communes partenaires à l'exception de Fressines dont la subvention par habitant est inférieure.

Madame Manuella REAUTE émet l'idée de proposer aux habitants des formations aux premiers secours à titre gratuit grâce à une prise en charge de la commune.

Madame Karine VILLANNEAU informe que sur la commune où elle travaille, les enfants ont bénéficié, dans le cadre d'une sortie vélo, d'une formation d'une demi-journée leur permettant de découvrir les premiers gestes de secours.

Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 600 € à l'amicale des secouristes créchois.

#### **- L'association St Maixent Gym**

Monsieur le maire précise que 16 habitants de la commune adhèrent à cette association, la commune d'Azay-le-Brûlé ne bénéficiant pas d'une association de gym à ce jour.

Madame Cécile THOMAS demande comment est réalisé le calcul de la tarification auprès des adhérents. Elle donne l'exemple de l'école de musique qui pratique des tarifs différents en fonction de la résidence ou non sur la commune.

Monsieur le maire répond que la cotisation est la même pour tous les adhérents.

Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 15 € par adhérent de la commune, soit 240 €.

#### **- L'association Les amis des Fauvettes**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'actuellement 3 résidents sont originaires de la commune d'Azay-le-Brûlé.

Le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 15 € par résident, soit 45 €.



### **3. ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE ID 79 (délibération n° 2021-02-02)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les problèmes de voirie concernant la côte de Ricou en précisant que la commune n'est pas en mesure de rédiger les cahiers des charges à destination des entreprises pour ce type de dossier.

Il précise que le département des Deux-Sèvres a créé ID 79, un outil commun d'ingénierie dont la priorité est d'accompagner les communes et intercommunalités dans leurs différents projets. L'agence pourrait donc apporter son aide, entre autre, pour les travaux de la côte de Ricou.

Madame Fabienne POUZET informe qu'une expertise avec des carottages vient d'être réalisée pendant deux jours sur la côte de Ricou suite à un sinistre pour un montant de 15 272,40 € TTC (comprenant l'expertise ainsi que la rédaction du cahier des charges pour les travaux à réaliser). Cette expertise est demandée par la compagnie d'assurances avant de refaire le mur de soutènement qui a été endommagé.

En cas d'adhésion de la commune, l'agence ID 79 propose une intervention gratuite pour un conseil de deux jours par an. En cas de mobilisation plus importante telle qu'une expertise complexe ou une assistance à maîtrise d'ouvrage, les prestations sont facturées pour un montant de 300 €/jour.

Le coût de l'adhésion pour les communes de 2 001 à 5 000 habitants est de 1 500 €, sachant qu'en cas d'adhésion au CAUE, le montant de cette dernière vient en déduction. La commune adhérant au CAUE pour un montant de 700 €, l'adhésion annuelle à l'agence ID 79 serait de 800 €.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide d'adhérer à l'agence ID 79 et autorise monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.



### **4. RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ET DES COMMUNES DE BEAUSSAIS-VITRÉ, FRESSINES ET PRAILLES-LA COUARDE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU SAINT-MAIXENTAIS**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de surseoir à statuer concernant ce sujet puisqu'une réunion est prévue le 4 février prochain avec les communautés de communes Haut Val de Sèvre et Mellois en Poitou afin de revoir les modalités de retrait ces communes concernées.

Monsieur Louis-Marie MERCERON précise qu'il ressort deux problématiques :

- la sortie de la communauté de communes Mellois en Poitou et des communes déjà effective depuis le 15 décembre 2020 tandis que les communes adhérentes doivent acter cette sortie
- le devenir du syndicat intercommunal de transports scolaires, avec le questionnement d'une intégration en régie par la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la communauté de communes Haut Val de Sèvre avait demandé un audit financier qui a été remis mi-janvier. Il en découle qu'il est compliqué, pour l'intercommunalité, d'intégrer la régie du transport scolaire avec des charges financières trop importantes liées au renouvellement des bus à raison de trois bus par an.

Madame Catherine PINEAU rappelle que le syndicat intercommunal de transport scolaire est une structure qui connaît des difficultés depuis des années. Ce sujet a déjà été mentionné à plusieurs reprises lors du précédent mandat avec la région qui avait contraint le syndicat à l'acquisition de nouveaux bus pour le renouvellement de la flotte.

Madame Karine VILLANNEAU précise que les autres transports scolaires du département se sont regroupés et bénéficient donc d'une force pour répondre aux appels d'offres.

Madame Catherine PINEAU confirme en précisant que ce rapprochement leur permet également une facilité de gestion des chauffeurs ce qui n'est pas le cas pour le syndicat intercommunal de transport scolaire avec une structure trop petite.

Madame Manuella REAUTE demande le délai pour étudier la situation du syndicat intercommunal de transport scolaire.

Monsieur le maire répond que la première problématique du syndicat intercommunal de transports scolaire est qu'il faut une capacité de transport pour pouvoir gérer cette structure. Actuellement la personne qui en bénéficie part à la retraite en juillet prochain. Un agent administratif dispose de cette capacité mais est actuellement en catégorie C et souhaite évoluer sur un poste de catégorie B pour gérer le syndicat. Toutefois, le centre de gestion ne valide pas cette demande. Il rappelle que le transport scolaire relève de la compétence régionale qui procède à des appels d'offres.

Madame Manuella REAUTE demande le nombre d'employés actuels au syndicat.

Monsieur Louis-Marie MERCERON et madame Catherine PINEAU répondent que le syndicat intercommunal de transports scolaires comptabilise entre 25 et 30 employés à raison de 25 heures hebdomadaires chacun.

Madame Catherine PINEAU pense que la structure de transport qui assurera le marché sur le périmètre des 19 communes du Haut Val de Sèvre sera intéressée pour reprendre également les chauffeurs.

Monsieur Éric MILLET s'inquiète plus pour le personnel administratif.

Monsieur le maire précise que ce personnel administratif sera mis à disposition du centre de gestion.

Le sujet sera donc proposé lors de la prochaine séance du conseil municipal.



**5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA BALAYEUSE AVEC CHAUFFEUR AUPRÈS DE LA COMMUNE DE CERVEUX (délibération n° 2021-02-03)**

Monsieur le maire a été sollicité par la commune de Cherveux qui souhaite mutualiser la balayeuse dont la commune d'Azay-le-Brûlé est propriétaire à raison d'environ 5 demi-journées par an.

Les agents du service technique, qui ont été interrogés, ont donné un avis favorable. En effet, ce prêt serait bénéfique pour ce type de matériel. Toutefois, les techniciens ont recommandé que seul un agent communal la conduise du fait de la spécificité du matériel pour lequel les frais de réparation peuvent être élevés.

Monsieur le maire propose de mettre à disposition la balayeuse avec chauffeur pour un coût de 200 € la demi-journée. Sachant que le coût de l'agent est estimé à 66,44 €, cela permet de prendre en charge les frais d'entretien et de réparation de la balayeuse.

En retour, la commune de Cherveux a proposé le prêt de matériel à la commune d'Azay-le-Brûlé, en cas de besoin. Monsieur le maire souligne l'intérêt de cette proposition certainement moins onéreuse que d'éventuels coûts de location.

Madame Manuella REAUTE confirme qu'aujourd'hui la commune d'Azay-le-Brûlé n'a pas de besoin de matériel et que la mutualisation sera effectuée uniquement en cas de nécessité.

Monsieur le maire répond qu'effectivement si la commune souhaite une mise à disposition d'un matériel de la commune de Cherveux, selon les besoins, une convention sera également établie.

Madame Karine VILLANNEAU précise que la mutualisation pour les communes est intéressante.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- d'accepter la mise à disposition de la balayeuse avec chauffeur auprès de la commune de Cherveux sur sa demande,
- de fixer le coût de la demi-journée de mise à disposition à 200 €,
- d'autoriser, monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer la convention de mise à disposition.

☺☺☺☺

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **6.1 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner :

- deux terrains non bâtis, par madame CHEVALLIER-BERLIOUX Marie, sis à l'Olivier, cadastrés section ZO n° 135 et 137, d'une superficie de 894 m<sup>2</sup>, situés en zone UD du PLUi,
- Deux terrains bâtis, par les consorts SAVARY, sis au Clatreau, cadastrés section AW n° 108 et 109, d'une superficie de 1 563 m<sup>2</sup>, situés en zone UD du PLUi,

et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.

☺☺☺☺

### **6.2 TRAVAUX AU CLATREAU**

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'agence ID 79 pourra également apporter son aide pour les travaux envisagés au Clatreau.

☺☺☺☺

### **6.3 COMMISSION CULTURE**

Monsieur Pascal LEFEVRE informe l'assemblée que la commission culture initialement prévue le 9 février 2021 est reportée au 16 février 2021 à 18 heures dans la salle des mariages de la mairie.

☺☺☺☺

### **6.4 PROTOCOLE SANITAIRE**

Madame Karine VILLANNEAU demande si le protocole sanitaire pour les écoles et les restaurants scolaires a été transmis aux agents, et notamment la problématique des masques qui doivent être uniquement de catégorie 1.

Monsieur le maire confirme que les agents ont été destinataires du nouveau protocole via Amandine BAUDRY, et que la question des masques va être vérifiée. L'organisation des services pour les restaurants scolaires avec de nouvelles distances à respecter devra également être revue.



#### 6.5 MUTUELLE COMMUNALE

Madame Cécile THOMAS demande s'il est possible que la commune envisage de négocier une mutuelle communale pour les administrés.

Madame Fabienne POUZET répond qu'il faut rester vigilant à ce sujet et vérifier dans quelle mesure cela peut être pratiqué d'un point de vue juridique. De plus, il est rappelé que ce n'est pas la commune mais la communauté de communes Haut Val de Sèvre qui a la compétence, via le Centre Intercommunal d'Action Sociale.



#### 6.6 COMMISSION BÂTIMENT

Madame Anne-Claire AUGEREAU demande si dans le cadre des travaux programmés pour les deux restaurants scolaires, la commission prévoit de solliciter des financements via le plan de relance sur l'action au profit des « petites cantines ».

Madame Fabienne POUZET répond qu'effectivement lorsque les devis seront reçus, il pourra être étudié les subventions à solliciter.

Suite à des échanges à l'issue de la commission bâtiment, madame Catherine PINEAU demande s'il peut être envisagé l'arrêt de l'éclairage public à 21 heures au lieu de 23 heures actuellement du fait du couvre-feu à 18 heures.

Monsieur le maire répond que 13 programmeurs sont à régler et que cela peut représenter un coût. C'est pourquoi, il souhaite l'avis du conseil municipal.

Madame Karine VILLANNEAU précise que sur la commune où elle travaille, l'extinction de l'éclairage public a lieu désormais à 22 heures au lieu de 23 heures et l'économie a été très significative. Pour elle, c'est une bonne idée, avis partagé par l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le maire va demander un devis pour une intervention sur les programmeurs.





## 6.7 FIBRE

Madame Sylvie MOREAU informe l'assemblée qu'à Drahé de La Crèche, des travaux ont eu lieu pour apporter la fibre mais que ces derniers ont été stoppés à 40 mètres des maisons de la commune d'Azay-le-Brûlé.

Monsieur Pascal LEFEVRE précise que cela a également été pratiqué à Kadoré.

Monsieur Grégory BOUCROT s'interroge sur la mise en place de la fibre sur la commune de La Crèche alors que la commune d'Azay-le-Brûlé n'est toujours pas dégroupée.

Monsieur Pascal LEFEVRE répond que d'ici 2025 la fibre s'étendra de La Brousse jusqu'à Jaunay. Il conseille à l'assemblée de consulter le site du département pour connaître le calendrier du déploiement.

Monsieur le maire exprime le souhait qu'une sollicitation soit formulée pour une amélioration du débit sur la commune d'Azay-le-Brûlé. La problématique est d'autant plus en enjeu dans le contexte actuel sanitaire avec une augmentation de la pratique du télétravail.

Monsieur Pierre ABRIAT précise qu'on distribue une Rolls-Royce sur une petite partie du territoire tandis que 90 % dispose seulement d'une 2 chevaux.

☪☪☪☪

## 6.8 REMERCIEMENTS

Madame Karine VILLANNEAU adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour l'écoute apportée lors de la remarque sur le manque de communication lors d'une précédente séance.

☪☪☪☪

## 6.9 FERMETURE DE CLASSE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré l'inspecteur d'académie et qu'aucune fermeture de classes n'est programmée à la rentrée scolaire 2021.

Toutefois, il propose de créer un groupe de travail dès septembre composé d'élus, des enseignants, de techniciens et de parents, afin de préparer la rentrée de 2022.

☪☪☪☪

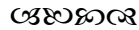
## 6.10 LA GAZETTE DES COMMUNES

Madame Catherine PINEAU demande si la commune est abonnée à la Gazette des communes de façon dématérialisée afin d'obtenir les codes pour se connecter.

Monsieur le maire répond que la commune n'est pas abonnée.

Monsieur Pascal LEFEVRE répond qu'il y a aussi des informations sur le site de la communauté de communes Haut Val de Sèvre.

Madame Karine VILLANNEAU précise qu'il y a également l'association des maires pour apporter des informations nécessaires aux collectivités.



#### 6.11 INONDATIONS

Madame Manuella REAUTE demande si des situations inquiétantes existent sur la commune suite à la pluviométrie actuelle.

Monsieur le maire répond qu'effectivement certains lieux sont sous surveillance.

Monsieur Louis-Marie MERCERON précise qu'il existe un lieu sur La Brousse pour lequel cette situation est récurrente.

Madame Manuella REAUTE demande où en est la problématique au Clatreau qui avait été évoquée lors du précédent mandat.

Monsieur le maire répond qu'actuellement les travaux réalisés conviennent, et qu'une surveillance journalière est réalisée.

Monsieur Louis-Marie MERCERON informe l'assemblée d'une problématique récurrente rue de l'Abreuvoir avec plusieurs sorties de véhicules récentes dans le fossé.

Madame Anne-Claire AUGEREAU propose d'installer des panneaux pour indiquer une priorité sur l'une des deux voies.

Monsieur le maire répond qu'effectivement cette solution a été retenue, et qu'une réflexion est en cours d'expertise pour la pose de buse au niveau des fossés.

Monsieur Éric MILLET précise que le terrain qui borde ce chemin est à vendre et que la commune a la possibilité de préempter.

Monsieur le maire répond qu'il n'est toutefois pas envisagé d'élargir la voie.



## 6.12 ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Au vu du contexte sanitaire, monsieur le maire informe que les élections départementales et régionales initialement prévues au printemps sont regroupées en juin.

Elles auront lieu aux mêmes dates nécessitant ainsi l'ouverture de 4 bureaux de votes avec 2 à Cerzeau et 2 au bourg d'Azay.

Les dates évoquées sont les 13 et 20 juin 2021, mais non validés à ce jour.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Délibérations n° 2021-02-01 à 2021-01-03